



Aujourd'hui, 18 mars, la municipalité de Sainte-Flavie se retrouve en zone orange. Il est donc important de respecter les mesures émises par le gouvernement.

Nous vous rappelons que les services essentiels à la population sont toujours assurés avec rigueur et constance. Le personnel du département des travaux publics (aqueduc et eaux usées et voirie) est en fonction et l'ensemble des services se poursuit à 100%.

Les bureaux municipaux sont ouverts au public avec le respect des consignes de distanciation sociale. Cependant, les communications téléphoniques, par courriel ou vidéoconférence sont préférables. La prise de rendez-vous est également recommandée.

Changement de la page Facebook

La page *Sainte-Flavie dynamique* sera jumelée avec celle de la *Municipalité de Sainte-Flavie* afin de concentrer l'informations au même endroit et ainsi rejoindre le plus de citoyens possibles.

Par ce fait, n'oubliez pas de cliquer sur la mention J'aime de la page Facebook *Municipalité de Sainte-Flavie* afin de suivre les développements des différentes activités flaviennes. N'hésitez pas à commenter, aimer et partager l'informations afin de faire vivre le dynamisme des citoyens sur la page!





Jardin communautaire

Des jardinets sont disponibles au jardin communautaire de Sainte-Flavie pour l'été 2021. La grandeur d'un terrain est de 20x20 pieds et le coût est de 10\$ pour la saison.

Date limite : 3 mai

Vous êtes intéressé? 418 775-7050, poste 2612 ou activites@sainte-flavie.net pour vous inscrire.

Bibliothèque Olivar-Asselin

La bibliothèque Olivar-Asselin est maintenant ouverte au public. Le port du masque est obligatoire et la limite de personnes à l'intérieur doit être respectée.

HORAIRE

Mardi 10h00-11h00
Mercredi 16h00-17h00
Samedi 13h00-14h00

Les usagers de la bibliothèque qui souhaitent utiliser les services virtuels durant la pandémie et qui n'auraient pas en main leur carte (avec numéro à 14 chiffres ainsi que leur NIP) sont priés d'écrire à crsbg@crsbg.net en fournissant les informations suivantes : Nom et prénom, téléphone, adresse de courriel, date de naissance.

Tenez-vous au courant des dernières nouvelles via le groupe Facebook *Bibliothèque Olivar-Asselin de Sainte-Flavie (BOA)*.

Le Mot vert du mois – « Épidémie de masques! » - Mars 2021

Après les écoles, c'est au tour des salles de spectacle de rouvrir avec obligation du masque de procédure jetable, sans permettre le masque lavable. D'ici la fin de la pandémie, des millions de masques jetables sont et seront utilisés au Québec. Peut-on en faire une gestion écoresponsable? La réponse est simple : c'est compliqué!

D'abord, c'est important de ne pas les jeter par terre. Les masques pourraient se retrouver dans nos cours d'eau et causer des dommages à la faune et la biodiversité. De plus, il ne faut jamais en disposer dans le bac de recyclage, compostage ou les toilettes. Ils peuvent boucher des canalisations dans les réseaux de traitement des eaux usées ou incommoder les employés du Centre de tri.

Quelques options existent pour les récupérer. Des entreprises comme MultiRecycle ou Sanexen proposent de récupérer les masques pour les brûler dans des chaudières aux États-Unis. Évidemment, avec le transport, les émanations toxiques, etc., ce n'est vraisemblablement pas une solution gagnante pour l'environnement.

D'autres compagnies disent pouvoir recycler les masques, principalement composés de polypropylène. Terracycle dit trier les masques en Ontario et les recycler en Illinois. Encore d'énormes distances et ils sont très opaques sur les procédures. Aucun tiers n'a pu s'assurer qu'il y a un recyclage. Concernant Medsup, bien qu'ils offrent la récupération, ils ne sont finalement pas en mesure d'en faire le recyclage tel qu'annoncé. Des alternatives sont en développement au Québec, mais il est trop tôt pour spéculer.

Il est à noter que les frais de ces entreprises pour participer à leur programme sont très élevés et peuvent facilement dépasser les 13 000 \$ par tonne. Si on compare, il en coûte à l'enfouissement 160\$ par tonne.

En début février, le Conseil Régional de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent a lancé un message invitant le gouvernement à agir pour la mise en place d'un système québécois de récupération et de recyclage des masques de procédure jetables. En attendant, on ne peut que suggérer la solution qui semble malheureusement la plus écologique : Avoir des poubelles bien placées pour la disposition des masques jetables et surtout éviter qu'ils ne se retrouvent dans la nature.

Nous suivrons ce dossier avec grand intérêt. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mitis.gc.ca

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement
modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Flavie

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2011-04 AFIN DE PERMETTRE DANS LA ZONE 32 (VLG) LES USAGES
7491 – CAMPING (EXCLUANT LE CARAVANING) (SERVICES PARTIELS) AINSI QUE
7493 – CAMPING ET CARAVANING (SITES AVEC TOUS LES SERVICES) ET CE, EN TANT QU'USAGES
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS À LA GRILLE DES USAGES**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Sainte-Flavie tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue aux Arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 des ministres de la Santé et des Services sociaux. Cette consultation écrite de 15 jours portera sur le projet de règlement 2021-06, adopté le 1^{er} mars 2021, dans le but de modifier le Règlement de zonage 2011-04.

- L'objectif de ce projet de règlement est de permettre dans la zone 32 (VLG) les usages # 7491 – *Camping (excluant le caravaning) (services partiels)* ainsi que # 7493 – *Camping et caravaning (sites avec tous les services)* et ce, en tant qu'usages spécifiquement permis à la grille des usages faisant partie intégrante du règlement municipal de zonage en vigueur numéro 2011-04.
- La zone concernée est située :
 - À l'Est du territoire flavien comprenant la zone 32 (VLG).
- Le projet de règlement 2021-06 modifiant le règlement de zonage 2011-04 est susceptible d'approbation référendaire.
- Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur [la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Flavie](#).
- Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement 2021-06 peuvent être adressés à la Municipalité, **du 19 mars 2021 au 5 avril 2021, 16 heures**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante: direction@sainte-flavie.net ou au 775, route Flavie-Drapeau, Sainte-Flavie (Québec) G0J 2L0
- Le projet de règlement 2021-06 faisant l'objet du présent avis et le croquis illustrant la zone concernée peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec la soussignée durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

DONNÉ À SAINTE-FLAVIE, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN